



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Nice, le 6 mars 2020

Monsieur le Secrétaire académique
de la CGT Educ'Action

Cabinet du Recteur

Affaire suivie par :
Cécile BRIEAU
Directrice de cabinet

☎ 04 93 53 72 26
Directeur-cabinet-recteur@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

En réponse à votre courrier électronique de ce jour, je souhaite vous informer que la situation des personnels en situation de handicap ou fragilisés par leur état de santé a été abordé ce jeudi 5 mars lors de la réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail extraordinaire avec comme point unique à l'ordre du jour le coronavirus covid-19.

Ainsi lors de cette instance, il a été précisé que les personnels confrontés à des difficultés de santé étaient invités à se rapprocher de leur médecin traitant qui au regard de leur état de santé pouvaient soit décider d'une éviction de service par un placement en congé maladie, soit d'une adaptation de leur poste de travail. Si une adaptation de leur poste de travail doit être envisagée, j'invite les personnels concernés à s'adresser au médecin de prévention de leur département d'affectation.

Enfin je vous rappelle que l'ensemble des instructions ministérielles relatives au coronavirus covid-19 à appliquer est diffusé sur la foire aux questions en ligne et téléchargeable sur le site du ministère ou sur celui de l'académie.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations aux personnels qui pourraient vous faire part de leurs inquiétudes au regard de leur état de santé.

Le recteur de l'académie de Nice

Richard Laganier